

Accord-cadre 2017-2020 pour l'accès aux études supérieures des personnes placées sous main de justice



Le Mercredi **22 février** prochain à la Direction de l'Administration Pénitentiaire, un **accord-cadre 2017-2020 de coopération en vue de l'accès aux études supérieures des personnes sous main de justice** sera signé entre :

- **le ministère de la Justice**, représenté par le directeur de l'administration pénitentiaire, Monsieur Philippe GALLI,
- **le ministère de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche**, représenté par la directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle, Madame Simone BONNAFOUS,
- **la Conférence des présidents d'université**, représentée par son président, Monsieur Gilles ROUSSEL.

La FIED, par son Groupe de Travail Etudiants Empêchés, est à **l'origine de cet accord** et sera **membre du comité de pilotage** chargé d'assurer la gestion et le suivi de cet accord-cadre.